



MAIRIE de NIEUL
87510

Tel 05.55.75.80.23

Fax 05.55.75.69.20

PM-2019-39

EXTRAIT

ARRETES du MAIRE

La Maire de la Commune de Nieul (Haute Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation des véhicules dans les limites du territoire afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'instaurer une voie sans issue Impasse de La Croze,

ARRETE :

ARTICLE 1

Une voie sans issue est instaurée Impasse de La Croze.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie d'Aixe sur Vienne.

Publication faite le
25/07/2019

A Nieul, le 25 Juillet 2019
Jacques FIACRE, Maire-Adjoint

